

Séance du 18 octobre 2012

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 12 octobre 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, MM. Millet-Barbé, Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Dumas à Mme Lauqué ; Mme Boé à Mme Touraton ; Mme Salducci à Mme Demont ; Mme Loupien-Suares à M. Soudre.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

Mme Gibaud-Gentili présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS - Muséum d'histoire naturelle – Demandes de subventions pour l'enrichissement des collections.

Par délibération du 31 mai 2012, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de la Direction régionale des affaires culturelles et de la région Aquitaine, à travers le Fonds régional d'acquisition des musées, pour l'acquisition de plusieurs spécimens naturalisés. Le montant de ces acquisitions était alors évalué à 2 300 €.

Récemment, le Muséum d'histoire naturelle a été contacté par le Parc'Ours de Borce (64) pour une dépouille d'ours brun (*Ursus arctos*) issu de captivité. Cette dépouille ne pouvant être conservée jusqu'en 2013, le muséum a fait procéder immédiatement à sa naturalisation, pour un montant de 2 900 €.

Pour des raisons budgétaires et compte tenu de cette dernière acquisition imprévue, seules les naturalisations d'un blaireau et d'un sanglier seront réalisées, en plus, en 2012.

Les demandes de subvention seront donc présentées en tenant compte de l'acquisition d'un blaireau et d'un sanglier pour un montant de 1 570 € et de l'acquisition de l'ours brun pour un montant de 2 900 €, soit un montant total de 4 470 €.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions aux taux les plus élevés possibles auprès de ces deux partenaires sur les montants précités.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.